

LES AVANT-GARDES

Association Loi 1901

Siège Social: Les Avant-Gardes Neuvy en Sullias 45510

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

CONSIGNES PARTICULIERES

AERODROME PRIVE DES AVANT-GARDES

Coordonnées géographiques :

Lat = 47° 48' 49" N / Lon = 2° 14' 03" E

Altitude = 350 ft (196 m) [12.5hPa]

PRIORITAIRE Piste 11/29 herbe longueur 400 m largeur 25 m sans taxi way.

L'utilisation des installations par une personne autre qu'un adhérent de l'association AERO LES AVANT-GARDES devra faire OBLIGATOIREMENT UNE DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'UTILISATION en remplissant le formulaire « Utilisation exceptionnelle » et après avoir reçu en retour une autorisation du responsable de l'aérodrome.

- Préalablement à toute intégration dans le circuit et pendant toute cette procédure, les intentions seront annoncées à la radio sur **fréquence 123.50 Mhz en auto-information**, et ceci pendant toute les manœuvres de tour de piste.

- La "verticale" du terrain se fera à l'altitude de **1850 ft / QNH**, soit une hauteur de **1500 ft/sol**.

- Depuis cette "verticale", le raccordement en "vent arrière" se fera **Au NORD 1350 ft**, quel que soit le seuil de piste choisi.

→ **piste 11.**

→ **piste 29.**

Toutes utilisations de l'aérodrome restent à l'appréciation du commandant de bord en fonction de ses compétences, des conditions extérieures et des performances de sa machine et ceci sous son entière responsabilité.

Nous précisons que pendant toutes les phases liées à ces manœuvres, le contact radio sera **maintenu**, en auto-information, avec précision et ce jusqu'au parking ou en sortie de circuit, selon le cas.

Sur un plan de circulation des aéronefs au sol, les intentions du pilote seront clairement annoncées. De plus, en phase de décollage et dans la mesure du possible, les "essais moteur" seront effectués au niveau du seuil de la bretelle d'accès, ce qui entre autres, permettra de remonter la piste concernée et d'effectuer le décollage dans le délai le plus bref.

RESERVES D'USAGE

- ✓ Le survol des habitations est strictement interdit
- ✓ Tout pilote "autorisé au AVANT-GARDES" devra impérativement s'inscrire au bureau de piste sur le Registre des Mouvements le signalement daté et signé précis de son vol et de sa présence sur les installations. .
- ✓ L'accès au bâtiment aéronautique est soumis à autorisation spécifique, de même que celui du secteur privé, voisin immédiat des installations.
- ✓ En règle générale toute évolution d'aéronef sur le terrain d'une part, et/ou en vol sur le circuit LES AVANT-GARDES d'autre part, devra se faire conformément à la réglementation et sous l'entière responsabilité du Commandant de bord.

Un comportement irréprochable à tout niveaux sera demandé à chacun des utilisateurs, car il est le seul garant des autorisations accordées aux pilotes qui fréquentent les installations.